

L'année des tarifs : des aspects positifs, négatifs et très négatifs

Eric Lascelles, économiste en chef

Les marchés financiers sont sur le qui-vive aujourd'hui, réagissant par des soubresauts à un flot de chocs touchant la sphère macroéconomique et le milieu des entreprises. Dans ce contexte, le protectionnisme joue un rôle particulièrement central et récurrent : celui du méchant. Quel est le pire que nous puissions craindre de l'année des tarifs ? Faisons le compte des aspects positifs, négatifs et très négatifs.

Les aspects positifs

Il y a deux façons de voir les choses et, croyez-le ou non, certains pays essaient encore d'approfondir les échanges commerciaux internationaux plutôt que de les affaiblir. La récente annonce de la conclusion de l'accord de libre-échange transpacifique (malheureusement, sans les États-Unis) marque une avancée majeure. L'Union européenne a aussi conclu des accords importants avec le Canada et le Japon. La Chine, l'autre superpuissance mondiale, cherche à profiter de l'occasion pour remplir le vide laissé par les États-Unis, notamment grâce à l'assouplissement graduel des mesures de contrôle des capitaux et à la vision d'un genre de nouveau plan Marshall.

Les longues et laborieuses négociations sur l'ALENA ont soudainement fait un grand pas après que les États-Unis eurent causé la surprise en réduisant leurs demandes concernant la part de contenu américain dans la production d'automobiles, la clause de limitation dans le temps et le mécanisme de règlement des différends. Ces demandes figuraient parmi les principaux obstacles à la conclusion d'un accord. Certes, la partie n'est pas terminée, on ne connaît pas quelles concessions le Canada et le Mexique ont faites et un problème de dernière minute pourrait encore survenir (qu'il résulte de la préméditation des rusés négociateurs américains ou de l'impulsivité d'un certain président). Il reste que le risque d'une résiliation de l'ALENA n'est plus que de 15 % (après avoir atteint 40 % précédemment). Rien ne garantit que l'accord définitif sera économiquement favorable, voire sans grande conséquence, mais les dommages s'en trouvent limités.

Reconnaissons aussi que les doléances commerciales des États-Unis ne sont pas complètement infondées. Les exportateurs américains paient effectivement en moyenne des tarifs plus élevés que ceux auxquels sont soumises les entreprises étrangères à l'entrée sur le marché des États-Unis. Si la récente succession de tarifs des États-Unis est plutôt considérée comme une mesure temporaire destinée à forcer l'ouverture des marchés étrangers, ces tactiques non traditionnelles pourraient en réalité faire progresser la mondialisation au lieu de l'entraver. Il s'agit sans contredit d'une interprétation optimiste, mais qui n'est pas impossible sur la foi des commentaires de la Maison-Blanche.

Finalement, il est rassurant de savoir que le récent projet de barrières tarifaires devrait étonnamment être peu dommageable pour l'économie. Ainsi, compte tenu des mesures qui ont été prises jusqu'ici, le désaccord commercial entre les États-Unis et la Chine retranchera moins de 0,25 % à la production de chaque économie.

Les aspects négatifs

Évidemment, les manifestations de protectionnisme comportent aussi leur lot de mauvaises nouvelles.

Premièrement, les tenants du protectionnisme sont passés depuis un bon moment de la parole aux actes, de sorte que les États-Unis appliquent maintenant des tarifs sur le bois d'œuvre, les machines à laver, les panneaux solaires, l'acier et l'aluminium. Tout comme il l'a fait pour les baisses d'impôt qu'il a promises, puis livrées, le président des États-Unis Donald Trump s'emploie visiblement à donner suite à son mandat protectionniste. La probabilité qu'il poursuive en ce sens augmente à mesure que ses conseillers les plus modérés sont évincés. Les tarifs imposés récemment sur les importations chinoises sont beaucoup plus importants que tout ce qui a précédemment eu lieu, notamment en raison de leur ampleur.

Deuxièmement, soit une taxe de 25 % sur 50 milliards de dollars américains d'importations, et du fait que la Chine s'avère un adversaire aussi coriace.

Troisièmement, même si les pays qui s'estiment lésés cherchent à obtenir réparation par les voies appropriées, soit en portant plainte à l'Organisation mondiale du commerce, le diagnostic tarde à venir et le remède pourrait être pire que le mal : ils sont censés imposer eux-mêmes des tarifs au partenaire commercial récalcitrant.

Quatrièmement, les États-Unis s'écartent même davantage de la voie de la mondialisation que ne l'indiquent leurs récents tarifs. Allant à contre-courant des faits, ils n'ont pas adhéré à quelques accords ayant précédemment le vent dans les voiles, à savoir le Partenariat transpacifique susmentionné et un accord avec l'Europe.

Cinquièmement, la tendance protectionniste n'est pas limitée aux États-Unis. La décision des Britanniques de quitter l'Union européenne en est un autre exemple notable. Plusieurs pays contournent aussi en douce les règles commerciales en renforçant leurs barrières non tarifaires.

Sixièmement, en ce qui a trait au Canada, la perspective de la conclusion d'une entente sur l'ALENA, même si elle avait un goût légèrement amer, constitue indéniablement une amélioration marquée par rapport à l'issue attendue il y a encore un mois. Le Canada n'échapperait cependant pas complètement à l'écueil du manque de compétitivité, lequel a davantage à voir avec la politique fiscale divergente, le droit du travail et le cadre général de réglementation.

Les aspects très négatifs

L'éventualité la plus probable à mon avis est que le protectionnisme aura tout au plus l'effet d'un frein désagréable sur la croissance mondiale, sans causer de désastre économique complet.

Il ne manque cependant pas d'autres scénarios, de sorte qu'il faut tenir compte d'une probabilité d'environ 20 % que la situation dégénère au point d'engendrer un scénario beaucoup plus noir : une véritable guerre commerciale. Même si la réalisation de ce scénario ne provoquait pas forcément une profonde récession, elle pourrait certainement annuler les bienfaits des récentes baisses d'impôt aux États-Unis.

Ce scénario se déroule comme suit. Il n'est vraiment pas certain que les États-Unis n'imposent pas d'autres tarifs sur les importations chinoises. Au contraire, les tarifs imposés jusqu'ici font seulement écho à la surabondance d'acier de la Chine et aux pratiques discutables du pays en matière de propriété intellectuelle. La Chine peut aussi être accusée de subventionner et de protéger de nombreux autres secteurs. De manière plus générale, le gros de l'énorme déficit commercial des États-Unis qui déplaît tant à la Maison-Blanche est attribuable à la Chine. Le président Donald Trump menace déjà d'imposer une autre série de tarifs visant les produits chinois. S'il est vrai qu'il faut être deux pour lancer une guerre commerciale, la Chine a bel et bien démontré sa volonté de riposter.

En résumé, une issue plus pacifique, voire terne, reste le scénario le plus probable. Toutefois, conjointement avec l'avancement du cycle économique, le protectionnisme est indéniablement le principal facteur de risque macroéconomique pour l'année à venir.

ARTICLE PARU DANS LE *GLOBE AND MAIL* DU 6 AVRIL 2018.

www.theglobeandmail.com/business/commentary/article-the-good-the-bad-and-the-ugly-sides-to-the-year-of-the-tariff

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement. Il n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Cet article peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des risques et des incertitudes inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Les opinions exprimées dans les énoncés prospectifs peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2018



**Gestion
mondiale d'actifs**